Actions en justice – 2018

Publié le 29 décembre 2018 sur le site d'Ibuka France

Procès en appel de messieurs NGENZI et BARAHIRA du 2 mai au 6 juillet 2018

Ces deux anciens bourgmestres rwandais, Octavien Ngenzi et Tito Barahira ont été reconnus coupables de «crimes contre l'humanité» et de «génocide» et condamnés à la prison à perpétuité le 6 juillet 2016 par la cour d'assises de Paris; ils comparaissaient devant cette cour d'assises pour leur participation au génocide perpétré contre les Tutsi dans leur village de Kabarondo, dans l'est du Rwanda, en avril 1994. Ils ont fait appel de cette décision du 6 juillet 2016 et le nouveau procès se déroulera **du 2 mai au 6 juillet 2018** à la Cour d'assises de Paris.

Se sont constituées parties civiles dans ce procès:

CPCR
SURVIE
Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)
Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A.)
Ibuka France
Communauté Rwandaise de France

Pour plus d'informations et les comptes rendus d'audiences, veuillez consulter le site du CPCR, ICI

Pascal SIMBIKANGWA définitivement condamné pour génocide

Dans son arrêt du **24 mai 2018,** la Cour de cassation a fait connaître qu'elle rejetait le pour-

voi de Pascal SIMBIKANGWA condamné pour génocide à 25 ans de prison. SIMBIKANGWA devient donc la première personne à être définitivement condamnée pour génocide en France.

Perpétuité de Messieurs de Ngenzi et Barahira

Après deux mois de procès, le verdict est tombé **ce Vendredi 6 juillet 2018**: Octavien NGENZI et Tito BARAHIRA sont tous les deux reconnus coupables de génocide et de crime contre l'humanité. Ils sont condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Vous trouverez ci-joint la feuille de **motivation** ainsi que **l'arrêt crimel** de cette décision du 6 juillet 2018. **Attention, une fois ouvert, il faut cliquer encore sur chaque fichier pour voir l'intégralité du document.**

https://www.ibuka-france.org/actions-en-justice-2018/